

De: **Faessler Inès** ines.faessler@vd.ch

Objet: RE: Dully > Parcelles 64 et 254

Date: mar. 11 février 2020 à 15:54

À: Sebastian Süess s.suess@urbaplan.ch

Cc: Frederic Mani fredericmani@bluewin.ch, Jean-Mario Gasparetto (jmgasparetto@bluewin.ch) jmgasparetto@bluewin.ch, greffe_dully.ch greffe@dully.ch, Pierre-Alain PAVILLON pa.pavillon@urbaplan.ch

FI

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel, qui a retenu toute notre attention.

Nous pouvons vous transmettre les éléments suivants.

La commune propose une nouvelle emprise sur les surfaces d'assolement ainsi qu'une restitution de surface d'assolement.

La mesure F12 récemment révisée impose d'examiner cette demande sous deux angles, à savoir d'une part l'emprise et d'autre part la restitution. La pratique de traiter les deux aspects en même temps, à savoir proposer des compensations pour justifier des emprises n'ayant plus cours.

Ainsi, pour la question de l'emprise, il faut examiner si une entrée en matière est possible.

Pour préserver les surfaces d'assolement, l'ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT; RS 700.1) stipule à l'article 30:

*(...) Des surfaces d'assolement ne peuvent être classées en zone à bâtir que:
a. lorsqu'un objectif que **le canton également estime important** ne peut pas être atteint judicieusement
sans recourir aux surfaces d'assolement; (...)*

La mesure F12 du plan directeur cantonal liste les objectifs et projets pouvant empiéter sur des SDA.

La proposition de la commune, même si nous comprenons bien l'intention et l'argumentaire, ne fait pas partie des objectifs et projets listés dans la mesure F12. Nous nous pouvons donc pas entrer en matière pour cette proposition.

Quant à la restitution de surface d'assolement, elle pourrait être admise (sous réserve d'une étude pédologique), mais nous partons du principe qu'elle devient caduc au vu des éléments ci-dessus.

Nous regrettons de ne pas pouvoir donner suite à la demande.

Avec nos salutations les meilleures.



Inès Faessler - Architecte EPFL / Urbaniste FSU
Service du développement territorial (SDT)
Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Rue de l'Université 5, CH – 1014 Lausanne
Tél. 021 316 74 33
ines.faessler@vd.ch – www.vd.ch/sdt

De : Sebastian Süess [mailto:s.suess@urbaplan.ch]

Envoyé : lundi, 10 février 2020 15:57

À : Faessler Inès

Cc : Frederic Mani; Jean-Mario Gasparetto (jmgasparetto@bluewin.ch); greffe_dully.ch; Pierre-Alain PAVILLON

Objet : Dully > Parcelles 64 et 254

Madame Faessler,

Comme vous me l'avez demandé au téléphone, je vous envoie la requête de la Municipalité de Dully qui nous lit en copie.

Le propriétaire de la parcelle 254 dispose d'un permis de construire qui arrive à échéance le 6 mars prochain. Il s'engagerait à ne pas réaliser cette construction et serait d'accord que les droits à bâtir de la parcelle 254 sont supprimés à condition que la surface occupée par les bâtiments annexes (ECA nos 77, 76 et 234 [encadré bleu]) de la parcelle 64 soit affectée à une zone à bâtir 15 LAT. Ces bâtiments sont actuellement situés en zone agricole qui est de plus classée en SDA.

Consciente de la problématique des SDA et de l'importance cantonale nécessaire à un déclassement de SDA, la Municipalité espère néanmoins qu'un échange au sein de deux parcelles appartenant à un même propriétaire soit possible. Ce d'autant plus qu'il s'agirait d'une mise en conformité par rapport à l'usage actuel du sol et que la surface de la parcelle 254 libérée est largement supérieure à la surface agricole réaffectée à la zone à bâtir. Les avantages d'un tel échange pour l'environnement ainsi que pour le compte des SDA seraient donc évidents.

La Municipalité est prête à vous rencontrer assez rapidement afin de pouvoir trouver une solution.

Vous remerciant d'ores et déjà de votre réponse, je vous prie, Madame, de me contacter pour que nous puissions fixer d'un rendez-vous.

Meilleures salutations,

sebastian süess
géographe-urbaniste

absent le vendredi

urbaplan
av. de montchoisi 21 - cp 1494 - 1001 lausanne
t 021 619 90 90 - f 021 619 90 99
www.urbaplan.ch

